



## **THALASSA**

Club de plongée  
2, rue du Commandant Mouchotte  
Centre Nautique  
71300 MONTCEAU LES MINES  
N° FFESSM : 25710129

### **PROTOCOLE SANITAIRE LAC DES FOUTHIAUX 2021**

**Chaque club devra désigner un référent sanitaire chargé de s'assurer du respect des consignes sanitaires par ses adhérents et de leur inscription à la plongée dans le respect des conditions habituelles.**

- Chaque club prévoira du gel hydroalcoolique ,les fiches d'Auto-questionnaires remplies par chaque pratiquant qui devra porter un masque en dehors de l'activité plongée, nage ou apnée.
- Toute personne ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, devra présenter un nouveau certificat médical d'absence de contre-indications à la plongée **par un médecin du sport ou fédéral ou hyperbare ou de plongée.**
- Hors de l'eau: respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique : port du masque obligatoire dès que possible et distanciation sans masque de 2 mètre entre chaque pratiquant à l'immersion et à la la sortie de l'eau .
- Limitation du nombre de pratiquants à 12 par club **encadrement compris.**
- Accueil limité aux seuls pratiquants.
- Vestiaires fermés et toilettes utilisables. Désinfection avant et après par l'utilisateur.
- Tout plongeur devra utiliser son matériel personnel. Pas d'échange ou de partage de matériel.
- Briefings et débriefings à terre en respectant la distanciation et le port du masque.
- Nombre de passagers limité sur le bateau à 6 plongeurs, port du masque pour le pilote et l'aide sécu avec à leur disposition masque canard , gants et gel hydro alcoolique en cas d'intervention.
- Plongées planifiées dans le sens d'une plus grande sécurité.
- Sur le site aucun regroupement de plus de 6 personnes après la plongée.
- Apnée limitée à 12 par club et pratiquée sur les bouées ou en randonnée subaquatique. Distance minimum entre 2 pratiquants : 2 mètres.
- NAP limitée à 12 personnes par club  
Distance minimum entre 2 pratiquants: 2 mètres.

Pour le covoiturage, il est vivement conseillé de se limiter à 3 par voiture et de porter un masque.

Toutes ces consignes sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises par les autorités administratives.